



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aérodromes

Question écrite n° 69119

### Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions d'inscriptions aux cours de pilotage dans les aérodromes. Sans tomber dans une psychose généralisée, les tragiques événements survenus aux Etats-Unis doivent inciter à une plus grande prudence. Or, plusieurs écoles de pilotage s'interrogent sur les motivations réelles de certains de leurs clients. Ne serait-il pas opportun, dès lors, que la liste de ces clients soit systématiquement communiquée aux services de police ou de gendarmerie afin que ceux-ci procèdent à toutes les vérifications souhaitables ? Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver à cette demande et dans quels délais. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

### Texte de la réponse

La formation du personnel navigant est essentiellement assurée par les aéro-clubs, pour la licence de pilote privé, et par des sociétés privées, pour la licence et les qualifications de pilote professionnel. Ces organismes sont soumis au contrôle des services du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Toutefois, les pouvoirs dont disposent ces derniers n'ont pas d'autre objet que de s'assurer de la qualité de la formation dispensée. Or, si la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a nécessairement connaissance de tous les élèves qui ont obtenu une licence ou une qualification, elle n'a pas jugé utile d'exiger la liste des élèves en formation. Au demeurant, elle ne serait pas en mesure d'exploiter ces informations faute de renseignements sur les personnes et les réseaux susceptibles de commettre un acte malveillant. Il appartient aux unités de police et de gendarmerie, avec le concours des services de la DGAC, dans le cadre des pouvoirs dont elles disposent juridiquement pour assurer la sûreté du territoire, d'exiger, si elles le jugent utile, ces informations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Robert Lamy](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69119

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 novembre 2001, page 6580

**Réponse publiée le :** 7 janvier 2002, page 70